

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 13 MARS 2025

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 46

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Date de convocation et d'affichage :

7 mars 2025

Numéro :

D20250313_56

Objet :

Avenant n°3 au contrat de concession portant sur la gestion du centre aquatique Intercommunale Nauti-Dombes (transfert à la société dédiée)

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. COURRIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	CHALAYER	x	P. POTTIER
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x	C. MONIER
	Rachel	RIONET	x	JP. GRANGE
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x	
	Evelyne	ESCRIVA	x	
	Pascal	GAGNOLET	x	
	Claude	LEFEVER	x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x	
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x	
	Martine	MOREL-PIRON	x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x	L. LOREAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x	
	Isabelle	DUBOIS	x	
	François	MARECHAL	x	P. LARRIEU
	Marie Anne	ROUX	x	I.DUBOIS
	Didier	FROMENTIN	x	
	Agnès	DUPERRIER	x	
	Jacques	LIENHARDT	x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le code de la commande et notamment ses article L3135-1, 5°, R.3135-5, R.3135-7 du Code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-6,

Vu le projet d'avenant proposé,

Il est rappelé qu'une procédure de concession de service relative à la gestion et exploitation du centre aquatique « Nauti-Dombes » à Villars-les-Dombes a été menée jusqu'à son terme et que le contrat a été signé avec la société VERT MARINE.

Il est précisé que l'article 2 du contrat indique que le « Concessionnaire s'engage à créer dans les trois mois à compter de la notification du contrat, une société dédiée dont l'objet social sera réservé à la présente concession et qui devra assurer, dans leur totalité, toutes les missions inhérentes à l'objet de la concession tel que décrit ci-après. Cette société se substituera dès sa création au Concessionnaire dans tous ses droits et obligations nés de l'exécution du présent contrat (...) »

Il convient donc d'entériner rétroactivement le transfert du contrat de concession de service public relative à la gestion et à l'exploitation du centre aquatique intercommunal « Nauti-Dombes » à Villars les Dombes de la société VERT MARINE au profit de la **société VM 01330** dont le siège social est situé au Centre Aquatique Intercommunal – Avenue des nations à VILLARS LES DOMBES (01330) à compter du 1^{er} novembre 2024.

En effet, les statuts ont été joints à l'offre du candidat retenu, à savoir la société VERT MARINE. Le candidat étant le candidat sortant, la société dédiée VM 01330, préalablement créée à l'occasion du précédent contrat, est donc conservée.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver les termes de l'avenant n°3 à la concession de service public relative à la gestion et à l'exploitation du centre aquatique intercommunal « Nauti-Dombes » conclu avec la société VERT MARINE, ci-annexé permettant d'entériner le transfert du contrat à la société dédiée VM 01330,
- D'autoriser Madame La Présidente à signer l'avenant n°3 et tous les documents afférents à ce sujet.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 54 voix pour et 1 abstention :

- **D'approuver** les termes de l'avenant n°3 à la concession de service public relative à la gestion et à l'exploitation du centre aquatique intercommunal « Nauti-Dombes » conclu avec la société VERT MARINE, ci-annexé permettant d'entériner le transfert du contrat à la société dédiée VM 01330,
- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer l'avenant n°3 et tous les documents afférents à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, le 13 mars 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

